



École De Montarville
1725, rue De Montarville
St-Bruno-De-Montarville
(QC) J3V 3V2



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 25 février 2026, à 18 h 30, en vidéoconférence

SONT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin
Madame Marie-Hélène Breton
Monsieur Patrick Labrie
Madame Camille Paquet
Madame Claire Desrosiers
Madame Danielle Faucher
Madame Andréanne Desjardins
Madame Catherine Hamel
Madame Jacqueline Fournier
Madame Alexandra Lafontaine
Madame Sylvie Landry

ABSENCE SIGNIFIÉE :

Madame Carolina Fernandez
Monsieur Louis-Michel Jutras

ÉGALEMENT PRÉSENTE, agissant à titre de secrétaire, madame Julie Péloquin.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;
Madame Barbin souhaite la bienvenue et constate le quorum à 18h51.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour;
Sur proposition dûment faite par Camille Paquet et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

CÉ-2025-2026-39

3. Revue et approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025;
Sur proposition dûment faite par Claire Desrosiers et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal est adopté tel que modifié par :
 - Le retrait de Louis-Michel Jutras dans les membres présents;
 - La correction de nom au point 11, qui devait être Catherine Lussier et non Catherine Hamel (voir point 9);
 - La précision ajoutée à la résolution CÉ-2025-2026-36 au point 6.7, spécifiant l'utilisation du FDSCOUR pour le revêtement du couvre-sol au projet de réaménagement de la cour (voir point 4).

CÉ-2025-2026-40

4. Suivi à la dernière rencontre;

À la suite de l'approbation du conseil à la séance du 17 décembre 2025, d'utiliser le FDSCOUR pour le projet de réaménagement de la cour (CÉ-2025-2026-36), le Centre de services demande qu'une précision soit faite indiquant que le montant sera utilisé pour le revêtement du couvre-sol.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Landry, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification de la résolution CÉ-2025-2026-36 au procès-verbal du 17 décembre 2025, clarifiant que l'utilisation du FDSCOUR sera pour le revêtement de couvre-sol dans le projet de réaménagement de la cour.

5. Parole au public;
Aucun public présent.

6. Points de décision;
6.1. Règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027, adoption;
Sylvie Landry présente les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle informe les membres qu'il y a eu très peu de changement par rapport aux règles de l'année dernière, et présente ceux-ci aux membres du conseil. Elle précise que ces règles doivent être adopter avant le début des inscriptions au service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, qui débute la semaine suivante.

Danielle Faucher souligne une faute d'orthographe au point 6.2, la correction sera apportée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Danielle Faucher, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027.

CÉ-2025-2026-41

- 6.2. Journées pédagogiques 2026-2027, approbation;
Sylvie Landry présente au conseil le calendrier scolaire 2026-2027 ainsi que les sorties du service de garde pour chacune des journées pédagogiques.

Jacqueline Fournier explique qu'il n'y aura que deux sorties à l'extérieur, car les coûts des activités sont élevés et l'équipe a souvent de la difficulté à obtenir le nombre minimal d'inscription requis.

Sur questionnement de madame Camille Paquet à savoir quand les parents sont avisés d'une sortie, Jacqueline Fournier indique que les informations pour les inscriptions sont envoyées 2 à 3 semaines avant la journée pédagogique.

Une discussion s'ensuit au sujet du court délai que les parents ont pour prendre une décision, et une suggestion est faite que les parents soient avisés plus tôt, afin de favoriser les inscriptions.

Madame Sylvie Landry propose que le tableau des activités soit déposé dans les règles de régie interne. Madame Camille Paquet suggère que le tableau des activités prévus soient envoyés aux parents en début d'année.

Alexandra Lafontaine appui ces suggestions et propose de mettre le calendrier des activités dans la section du service de garde du site Internet de l'école dès le début de l'année scolaire, ainsi que dans l'Info-Parents de septembre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les activités du service de garde aux journées pédagogiques 2026-2027 telles que proposées.

CÉ-2025-2026-42

6.3. Collecte de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil, approbation;
Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 21 janvier dernier par madame Sylvie Landry concernant une collecte de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil, qui consiste à porter un pyjama à l'école en échange d'une contribution volontaire d'un minimum de 2\$. Elle précise que tous les fonds recueillis sont remis entièrement à la fondation.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une autorisation devait être donnée à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu favorablement et donné leur approbation sur le sujet de cette consultation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Claire Desrosiers, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue de la levée de fonds « Porte ton pyj » d'Opération Enfant Soleil.

CÉ-2025-2026-43

6.4. Critères de sélection de la direction, adoption;
Valérie Barbin indique qu'après consultation, tous les membres ont donné leur accord aux critères de sélection. Le document sera mis à jour ce vendredi, si les membres désirent ajouter des éléments, ils pourront le faire avant cette date.

Madame Barbin s'interroge si l'adoption peut être faite maintenant afin d'avoir un no. de résolution séquentiel au procès-verbal. Sylvie Landry suggère de s'informer de son côté pour le futur, mais confirme que pour celui-ci, nous procéderons ainsi.

Sur un questionnement de Catherine Hamel au sujet de la différence entre les documents envoyés, une discussion s'ensuit sur les commentaires émis au document.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les critères de sélection de la direction tels que présentés.

CÉ-2025-2026-44

7. Points d'information et de discussion :

7.1. Calendrier scolaire 2026-2027, information;

Sylvie demande aux membres s'ils ont des commentaires sur le calendrier, qui est fait en collaboration entre le syndicat et le Centre de services, et demande à la représentante du comité de parents, madame Camille Paquet, si ce point a été abordé à leur rencontre du comité de parents.

Une discussion s'ensuit au sujet des difficultés qu'ont les membres du comité de parents ainsi que les directions d'école pour faire apporter des changements au calendrier soumis par le Centre de services scolaire et le syndicat.

Sur un questionnement d'un membre, Sylvie Landry confirme que le CÉ n'a pas à approuver le calendrier soumis par le Centre de services, qu'il est présenté à titre informatif.

7.2. Réception d'un chèque de la CNESST (Kinga), information;

Sylvie Landry informe les membres de la participation au projet Kinga de la CNESST de deux enseignantes du préscolaire, qui ont obtenu chacune 300\$ pour développer des activités sur la sécurité.

Sur un questionnement de madame Sylvie Landry, Julie Péloquin apporte des précisions sur le projet, et précise que suivant les directives reçues des ressources financières, le chèque sera déposé dans un compte « divers » et non un « fonds à destination spéciale », et que toutes les dépenses découlant du projet seront prises dans ce compte.

7.3. Suivi des fonds à destination spéciale, information;

Sylvie Landry informe les membres qu'aucune nouvelle dépense n'a été faite sur les différents fonds depuis la dernière rencontre.

7.4. Consultation des parents pour le traiteur scolaire, discussion.

Jacqueline Fournier indique qu'elle devra entamer sous peu la recherche pour trouver un nouveau traiteur, car cela fait plus deux ans que nous utilisons le même.

Sur questionnement de madame Valérie Barbin à savoir pourquoi nous avons cette obligation, l'actuelle entreprise étant très bonne autant au niveau de la qualité des repas qu'au niveau du service client avec les parents, Sylvie Landry explique que nous avons l'obligation, en tant qu'organisme public, d'appliquer la *Loi sur l'octroi des contrats des organismes publics*.

Madame Barbin s'interroge également si le CÉ pouvait refuser de procéder à un changement. Madame Sylvie Landry confirme que malgré que tous les membres du CÉ soient d'accord à ne pas changer de traiteur, la *Loi sur l'octroi des contrats des organismes publics* a priorité sur les décisions du conseil.

Une discussion s'ensuit sur plusieurs facteurs, dont :

- Le travail supplémentaire occasionné pour trouver d'autres traiteurs et procéder à des soumissions, en évitant les entreprises déjà utilisées par le passé pour lesquelles le service n'était pas à la hauteur;
- La piètre qualité des repas et du service des entreprises antérieurs;

- Les difficultés qu'a eues le service de garde pour trouver celui que nous avons depuis 2 ans et pour lequel nous sommes entièrement satisfaits;
- La perte de temps occasionnée par la gestion des plaintes des parents si la nouvelle entreprise n'est pas à la hauteur de nos attentes;
- Les conséquences d'un refus de changer par le CÉ, ou si nous décidions de ne pas procéder à ce changement et d'attendre la suite;

Tous les membres trouvant désolant cette obligation, une suggestion est faite de procéder à une dégustation avec deux nouvelles entreprises ainsi que l'actuelle, et de procéder à un choix en bonne et due forme, afin de légitimiser la décision finale.

Dans l'attente de vérification des options que nous avons, ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

8. Parole à la représentante du service de garde;

Aucun point particulier à soulever du côté de madame Jacqueline Fournier, à l'exception qu'ils ont tous bien hâte d'être en vacances la semaine prochaine lors de la semaine de relâche.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement

En lien avec les campagnes de financement, Marie-Hélène Breton informe le conseil, pour ceux qui ne le connaissent pas, du service « Colle à moi ».

Sylvie Landry confirme que nous avons déjà reçu de petites sommes pour des parents qui avaient utilisé ce service, mais qu'il n'est pas véhiculé par l'école. Elle suggère qu'on pourrait promouvoir davantage le service en mentionnant l'information dans les listes des effets scolaires envoyées en fin d'année. Alexandra Lafontaine appuie la suggestion.

Catherine Hamel présente sa stagiaire Alexia Meloche, qui assiste à la séance à titre informatif.

Appuyant également la suggestion de la direction, elle approuve l'idée de mettre l'information de « Colle à moi » sur la liste des effets scolaires.

Elle ajoute avoir remarqué une erreur au point 11 du procès-verbal du 17 décembre relativement à un nom, c'est Catherine Lussier et non Catherine Hamel qui devait être mentionnée. La secrétaire du conseil confirme que la correction sera apportée.

Patrick Labrie informe le conseil que le logo du Centre de services sera changé sous peu, l'information ayant été donnée lors de la dernière rencontre du comité de parents. Madame Camille Paquet, représentante au CÉ du comité de parent, précise que c'est le logo du comité de parents qui changera, et non celui du CSSP.

Elle informe les membres qu'à la dernière rencontre du comité de parents, il y a eu confirmation que l'école du Parchemin était arrivée au bout de leur objectif de procéder à un réaménagement de leur cour d'école. Elle tenait à souligner l'information pour nous encourager et donner de l'espoir, les obstacles étant grands dans ce processus. Elle ajoute également que l'appel d'offres a été fait en lien avec notre projet de réaménagement et que la date de dépôt est le 27 mars.

Madame Paquet mentionne également une conférence offerte aux parents par le CSSP le 11 mars prochain, donnée par madame Dominique Boily, intitulé « Devenir la meilleure version de vous-mêmes, et si ça commençait de l'intérieur ».

Elle informe également les membres que le comité de parents s'est fait demander de s'assurer que la consultation des élèves a été faite, ce qui est le cas de notre côté. Un rappel aux nouveaux membres au sujet de la formation obligatoire doit également être fait, madame Valérie Barbin confirme qu'un rappel sera envoyé aux membres du CÉ.

10. Parole au public;
Aucun public présent.

11. Parole à la direction;
Alexandra Lafontaine souhaite souligner deux points. Le premier, le comité du guide du civisme a remis en place la formule de récompenses avec des épingles pour les bons comportements. Un nouvel objectif est en cours, soit l'atteinte de 1500 épingles. Afin de motiver les élèves, une petite récompense sera offerte à chaque 500 épingles reçues. Une récréation supplémentaire de 10 minutes a été donnée pour cette première cible atteinte, nous sommes en voie d'obtenir une nouvelle récompense, étant rendu à 849 épingles à ce jour. Elle souligne l'implication du conseil des élèves dans ce projet.

Deuxième point, la semaine de reconnaissance du personnel, soulignant l'ensemble des employés. Chaque semaine avait sa particularité : partage d'œuvres littéraires, soupe de chez Monsieur Hibou, bar à yogourt avec garnitures, et jeu intitulé « Qui l'a fait », consistant à identifier quel employé se cachait derrière des affirmations qui avaient été soumises à l'avance à Alexandra. Des équipes ont été composées et des prix ont été distribués aux vainqueurs, en l'occurrence des livres suggérés lors du partage d'œuvres littéraires. Une belle réussite.

Andréanne Desjardins tient à souligner la conférence très intéressante de l'athlète invité, monsieur Jérémmy Briand, natif de Ste-Julie. Un magnifique exemple de persévérance. Sylvie Landry souligne qu'elle a recours à la société « Jouer gagnant » lorsqu'elle recherche des conférences en lien avec la persévérance scolaire. Elle souligne que de tous les athlètes qu'elle a engagés ces dernières années, celui-ci était un des meilleurs.

Patrick Landry appuie la mention d'Andréanne au sujet du conférencier reçu, indiquant pour sa part que sa fille a tellement apprécié la conférence de l'athlète, qu'elle veut commencer à courir avec son père.

Sylvie Landry souligne la journée du chandail rose, qui devait avoir lieu aujourd'hui, pour souligner notre adhésion contre la violence et l'intimidation. Elle explique que la date a dû être changée, pour ne pas se dérouler en même temps que la levée de fonds « Je porte mon pyj » d'Opération Enfant Soleil. La journée du chandail rose se fera donc lors de la semaine contre violence et l'intimidation, se déroulant du 23 au 29 mars.

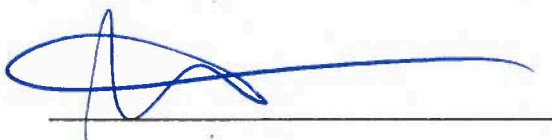
Sylvie Landry fait un suivi à la suite de la fuite d'eau, et tient à remercier les enseignantes Andréanne Desjardins et Brigitte Fontaine qui ont dû changer de local. Un suivi sera fait pendant la semaine de relâche aux ressources matérielles pour tenter d'obtenir de l'information additionnelle sur les réparations à faire et le moment qu'ils seront faits.

Pour terminer, Sylvie Landry souhaite remercier Jacqueline Fournier ainsi que les éducatrices du service de garde pour leur travail, ainsi qu'Alexandra Lafontaine pour son soutien.

12. Correspondance;
Aucune correspondance n'a été reçue.

13. Levée de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, madame Valérie Barbin déclare la levée de la séance à 20h.

CÉ-2025-2026-45

A stylized blue ink signature of Valérie Barbin, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

Valérie Barbin
Présidente

A blue ink signature of Sylvie Landry, written in a cursive style.

Sylvie Landry
Directrice

